



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION PRIMA LA MUSICA **DÉCISION N° DM-22-227**
EN DATE DU 07 JUIN 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'association Prima La Musica représentée par son Président Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) d'organiser des répétitions, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, du vendredi 30 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Prima La Musica représentée par son Président Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), une convention de mise à disposition de l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, d'un montant de 198,27 € TTC (cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-sept centimes) correspondant aux frais de gardiennage du dimanche 1er octobre, afin d'organiser des répétitions du vendredi 30 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220607-lmc1H9709H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/06/2022 Date de Publication : 14/06/2022
